

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS161

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 63 BIS

Après le mot :

« famille, »

insérer les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.